

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CITY PARK

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le projet présenté pour l'implantation d'un city park selon les devis de :

- la société EUROVIA DALA pour la réalisation d'une plateforme en enrobé d'espace multisports pour 27 701.90 € HT
- la société CASAL SPORT pour l'aménagement du terrain multisports pour 42 956 € HT
- la société CASAL SPORT correspondant à une option « bancs assis debout » pour 800 € HT
- la société CASAL SPORT correspondant à une option « piste athlétisme 3 couloirs avec coloration » pour 6 445 € HT

Il charge le Maire de solliciter des subventions DETR et du programme de financement des équipements de proximité (PEP) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le financement de ce projet.

ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide le cahier des charges du schéma directeur des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales élaboré en partenariat avec le BDQE et charge le Maire de réaliser une procédure de consultation pour cette réalisation.

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, arrête le prix du stère de bois coupé/livré à :

- 45 € pour du chêne
- 30 € pour du cèdre

POTEAU INCENDIE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le devis du SIVOM pour la fourniture et pose d'un poteau incendie au niveau du carrefour de la Croix Landrault – Coût : 2 345.28 € TTC

CHAUFFERIES

Suite à la demande de Monsieur le Maire, Frédéric MICHARD présente au Conseil Municipal l'étude en cours de DALKIA pour une optimisation des chaufferies communales.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de créer une commission intégrant le personnel communal concerné pour réfléchir sur cette question.

VOIRIE 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de prendre en charge 50 % du coût de remise en état du chemin mitoyen entre Billaudière et le Champ de l'Etang selon le devis du Syndicat Mixte de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault pour 4 412.50 € HT à la charge de la commune de Villefranche d'Allier.

CONVENTION UDAAR 2022 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les termes de la convention 2022 pour la prise charge financière par la COM COM pour la projection des films par l'UDAAR pour une cotisation annuelle de 729 €.

DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE DU CENTRE AQUARECREATIF

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe les jours d'ouverture du Centre aquarécréatif pour la saison estivale du vendredi 24 juin 2022 au dimanche 4 septembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'à compter d'avril ou mai, la Poste ouvrira tous les matins de 9h à 12h15 et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le courrier devrait être distribué encore le matin.

Angélique MEYRONNEINC informe le Conseil Municipal qu'elle ne s'occupera plus de la mise à jour du site internet et que cette tâche revient au personnel administratif.

La séance est levée à 22H30

Villefranche d'Allier, le 18 février 2022